

Informations de base	
<p>2022/2740(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2021–2027: dates de début et les périodes applicables à l'inadmissibilité des demandes de soutien</p> <p>Complétant 2018/0210(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/06/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)04292	
29/06/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
06/07/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2.0 mois		
10/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		